



**ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES
EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

DOCUMENT

D'ACCOMPAGNEMENT

**PORTRAIT DU
COUVERT FORESTIER**

Ce document a été réalisé par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : [Québec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation](https://quebec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation).

ISBN : 978-2-555-03299-6 (PDF)

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026.

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2026



TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	4
PRÉCISIONS	5
Calcul du couvert forestier	5
Problèmes observés	6
Moyens de protection existants	6
EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE	7
Calcul du pourcentage du couvert forestier et de ses caractéristiques	7
Tableau récapitulatif	9
Mise en garde quant à la représentativité de l'état actuel du couvert forestier	11
Carte par municipalité ou MRC	11
Moyens de protection ou de restauration du couvert forestier	12
OUTILS ET SOURCES DE DONNÉES	14



Orientation concernée	2
Attente concernée	2.2.2

Ce document d'accompagnement a été préparé pour soutenir les organismes municipaux, notamment les municipalités régionales de comté (MRC)¹ et les communautés métropolitaines, dans leurs responsabilités en aménagement du territoire. Il s'adresse principalement aux professionnelles et professionnels de l'aménagement du territoire. Son utilisation est facultative.

Il a été validé par un comité de lecture regroupant des représentantes et représentants de l'Association des aménagistes régionaux du Québec, de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec.

Il peut être utilisé par les MRC pour réviser leur schéma d'aménagement et de développement (SAD) en tenant compte des attentes de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) numéro 2.

CONTEXTE

Au Québec, l'aménagement durable des forêts vise notamment à maintenir la durabilité des écosystèmes forestiers afin qu'ils puissent continuer à offrir aux générations d'aujourd'hui et de demain les avantages environnementaux, économiques et sociaux qu'ils procurent. La *Stratégie d'aménagement durable des forêts*² présente la vision, les défis, les orientations, les objectifs et les actions du gouvernement en matière de foresterie.

Les forêts sont des écosystèmes dynamiques, et la superficie du couvert forestier peut varier dans le temps. Différentes perturbations d'origine humaine ou naturelle peuvent occasionner son recul, alors que la régénération naturelle et la plantation d'arbres peuvent se traduire par l'expansion de celui-ci.

Ce document d'accompagnement propose une démarche afin d'établir le pourcentage du couvert forestier et ses caractéristiques, par municipalité. Il présente des exemples de moyens pour répondre à l'attente 2.2.2 et soutenir la MRC dans l'élaboration du contenu de son SAD.

1. Le terme «MRC» désigne également dans ce document les villes et les agglomérations exerçant certaines compétences de MRC.
 2. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, [Stratégie d'aménagement durable des forêts](#), Gouvernement du Québec, 2015, 50 p.

PRÉCISIONS

Le maintien du couvert forestier offre des services écologiques bénéfiques pour la biodiversité et la société, en plus de retombées économiques. En effet, les forêts contribuent au contrôle de l'érosion des sols, à la rétention des eaux de pluie, à la régulation de la température et à la captation de gaz à effet de serre. Elles favorisent la préservation de la biodiversité en offrant une aire de reproduction, d'alimentation et d'abri pour de nombreuses espèces animales, dont plusieurs en situation précaire. Les forêts jouent un rôle clé dans la formation de corridors écologiques plus ou moins continus, nécessaires pour le déplacement et la dispersion des espèces. En deçà d'un certain seuil³ de taux d'occupation des terres par le couvert forestier, des problèmes causés par la perte ou l'altération de ces services écologiques peuvent apparaître ou s'accroître. L'accroissement des inondations dans un bassin versant dont la proportion du couvert forestier est faible, le déclin de la biodiversité, du potentiel récréotouristique, du potentiel de chasse et pêche et du potentiel sylvicole ainsi que l'altération du paysage en représentent quelques exemples. Il apparaît ainsi opportun d'effectuer un suivi du taux d'occupation des terres par le couvert forestier et d'apporter des correctifs au besoin.

Calcul du couvert forestier

Comme spécifié à l'attente 2.2.2, la MRC doit dresser le portrait du couvert forestier par municipalité en précisant le pourcentage du couvert forestier et ses caractéristiques.

La base de données *Portrait du couvert forestier du Québec*⁴ sert à calculer le taux d'occupation des terres par le couvert forestier sur les territoires privés et publics ainsi qu'à déterminer la localisation des forêts et leur connectivité sur un territoire. Pour y parvenir, la démarche présentée dans la section «Calcul du pourcentage du couvert forestier et de ses caractéristiques» peut être utilisée. D'autres sources d'information que celle proposée peuvent être employées afin d'établir ce taux d'occupation. Il est important que les sources d'information retenues reposent sur une méthode rigoureuse basée sur une définition récente et reconnue⁵ de la forêt.

3. Un couvert forestier occupant plus de 50 % du territoire facilite le maintien des écosystèmes et des espèces, alors qu'un couvert forestier de moins de 30 % a une incidence importante sur la biodiversité (Environnement Canada, *Quand l'habitat est-il suffisant ?*, 3^e éd., Toronto, 2013).

4. Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, [Portrait du couvert forestier du Québec](#), [Jeu de données], dans *Données Québec*, 2024.

5. La définition pourrait notamment provenir d'une organisation mondiale ou nationale. Par exemple, la base de données *Portrait du couvert forestier du Québec* utilise la définition établie par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, [Évaluation des ressources forestières mondiales 2020 : termes et définitions](#), 2020).

Problèmes observés

La MRC doit également, comme le prévoit l'attente 2.2.2, préciser les problèmes observés dans son portrait du couvert forestier. Le pourcentage du couvert forestier et ses caractéristiques peuvent permettre d'identifier des problèmes associés à la perte, à la fragmentation ou aux faibles superficies du couvert forestier. Les pertes du couvert forestier peuvent être d'origine naturelle ou anthropique. Elles peuvent être occasionnées par l'incapacité des forêts à se régénérer après une perturbation ou en raison d'un changement de vocation des terres. Les pertes dues à des phénomènes naturels sont causées par une perturbation majeure, généralement un feu, sans qu'une quantité suffisante de semences ou de jeunes arbres ait survécu à la perturbation pour régénérer la forêt. Les pertes d'origine anthropique sont généralement occasionnées par le passage de la forêt à d'autres utilisations des terres, par exemple l'agriculture, le réseau routier local et le développement urbain.

Les planifications existantes, comme les plans de protection et de mise en valeur des forêts privées, peuvent indiquer certains problèmes présents sur le territoire. Le portail de diffusion des données écoforestières du gouvernement du Québec ([Forêt ouverte](#)) apporte des informations sur certains problèmes présents sur un territoire et leur historique (ex. : feux de forêt, épidémies, infrastructures en milieu forestier). La cartographie de l'occupation des terres disponible sur [Données Québec](#) peut aussi informer sur les problèmes pouvant générer des pertes et la fragmentation du couvert forestier.

Moyens de protection existants

La MRC doit préciser, dans le cadre du portrait demandé à l'attente 2.2.2, les moyens de protection existants.

Pour ce faire, il est notamment possible de consulter :

- la réglementation locale;
- les documents de planification existants, notamment les plans de protection et de mise en valeur des forêts privées;
- les acteurs du milieu (ex. : producteurs forestiers, organismes de conservation, ministères);
- le document d'accompagnement *Conservation des milieux naturels d'intérêt* (orientation 2)⁶, qui fournit des informations sur les territoires d'intérêt écologique avec ou sans statut de conservation⁷.

6. Le document est accessible [en ligne](#).

7. L'annexe 2.1 du document d'OGAT dresse une liste des territoires d'intérêt écologique.

EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE

Calcul du pourcentage du couvert forestier et de ses caractéristiques

La démarche proposée pour établir le taux d'occupation du couvert forestier se fonde sur la base de données *Portrait du couvert forestier du Québec*, téléchargeable sur [Données Québec](#). Une mise à jour du portrait, s'appuyant sur les données les plus récentes, est rendue disponible annuellement, en décembre. La description du contenu et des données ainsi que la méthode employée pour produire le portrait sont abordées en détail dans le document [Portrait du couvert forestier du Québec : méthode et utilisation](#). Cette démarche permet uniquement d'obtenir le pourcentage du couvert forestier selon ses caractéristiques.

Les sept premiers attributs (non présentés dans ce document) de la base de données⁸ *Portrait du couvert forestier du Québec* permettent d'identifier les municipalités, les territoires non organisés, les territoires autochtones, les MRC et les régions administratives à partir des couches de [découpages administratifs](#). Les autres attributs, présentés dans le tableau 1 ci-dessous, permettent de calculer le taux d'occupation des terres par le couvert forestier et les taux du couvert forestier selon les principales caractéristiques de la forêt.

Tableau 1 : Description des attributs de la base de données *Portrait du couvert forestier du Québec*

Nom de l'attribut	Description	Valeurs possibles et précisions
CATEGORIE	Catégorie de terrain	• « AUTRES » lorsqu'il s'agit d'une superficie terrestre autre qu'une forêt ou un plan d'eau; • « EAU » lorsque la superficie est un plan d'eau; • « FORET » lorsque la superficie est une forêt; • « NON DISPONIBLE » lorsque la catégorie de la superficie n'est pas disponible.

8. Les attributs de la base de données *Portrait du couvert forestier du Québec* ont été récapitulés dans le *Tableau des taux du couvert forestier*. Ce tableau est téléchargeable en format XLS ou CSV sur le site de [Données Québec](#).

Nom de l'attribut	Description	Valeurs possibles et précisions
STATUT_FOR	Statut de la forêt	• « NORDIQUE » lorsque les forêts sont au nord de l'inventaire écoforestier du Québec méridional; • « PRODUCTIF » lorsque les arbres qui composent un peuplement ont une hauteur de 4 m ou plus et qu'ils sont capables de produire 30 m³ ou plus de matière ligneuse à l'hectare en moins de 120 ans; • « REGENERATION » lorsque les arbres qui composent un peuplement, ou qui le composeront, ont une hauteur de 0 à 3 m et qu'ils sont capables, ou seront capables, de produire 30 m³ ou plus de matière ligneuse à l'hectare en moins de 120 ans. Ce sont les superficies forestières productives récemment régénérées ou temporairement déboisées, en raison de l'intervention humaine ou de causes naturelles, mais dont la régénération est prévue; • « IMPRODUCTIF » lorsque les arbres qui composent un peuplement sont incapables de produire 30 m³ ou plus de matière ligneuse à l'hectare en moins de 120 ans. Ce sont les aulnaies et les dénudés humides ou secs qui ont une végétation potentielle forestière.
DOMANIALIT	Code de domanialité des subdivisions territoriales forestières	• « PR » lorsque les superficies forestières sont privées et n'appartiennent pas à l'État; • « PU » lorsque les superficies forestières sont publiques et appartiennent à l'État; • « PP » lorsque les superficies forestières sont mixtes, soit publiques et privées.
RESP_MUN	Indicateur des superficies forestières dont les responsabilités et les obligations de la gestion forestière sont sous la responsabilité du milieu municipal	• « O » (oui) lorsque les superficies sont privées ou lorsqu'elles sont publiques ou mixtes et qu'elles bénéficient de droits consentis par le biais d'une convention de gestion territoriale, d'une entente de délégation conclue avec une ville, une municipalité ou une MRC ou qu'elles sont à l'intérieur d'un parc régional sur les terres du domaine de l'État; • « N » (non) lorsqu'il s'agit de toute autre superficie.
SUPERFICIE	Superficie en hectares (ha)	Calculée dans la projection conique équivalente d'Albers.

Le taux d'occupation des terres par le couvert forestier pour une municipalité équivaut à la superficie du couvert forestier divisée par la superficie terrestre pour une même municipalité, puis multipliée par 100. L'équation correspond à ceci :

$$\textbf{Taux d'occupation des terres par le couvert forestier} = \left(\frac{SUP_FORET}{SUP_TERRESTRE} \right) * 100$$

Dans cette équation, « SUP_FORET » (superficie du couvert forestier) équivaut à la somme des superficies dont la catégorie de terrain (CATEGORIE) est « FORET », et « SUP_TERRESTRE » (superficie terrestre) équivaut à la somme des superficies dont la catégorie de terrain (CATEGORIE) est « FORET » ou « AUTRES ».

Il est ensuite possible de calculer les taux du couvert forestier selon les particularités de la forêt en déterminant les taux de superficie forestière par statut ou domanialité, par exemple. L'équation correspond à ceci :

$$\textbf{Taux du couvert forestier selon une caractéristique} = \left(\frac{SUP_CARACTERISTIQUE}{SUP_FORET} \right) * 100$$

Dans cette équation, « SUP_CARACTERISTIQUE » (superficie d'une caractéristique du couvert forestier) correspond à la somme des superficies forestières dont la catégorie de terrain (CATEGORIE) est « FORET » en fonction d'une caractéristique particulière. Cette caractéristique peut correspondre aux valeurs du statut de la forêt (STATUT_FOR), de la domanialité (DOMANIALIT) et de l'indicateur de gestion forestière sous responsabilité du milieu municipal (RESP_MUN). La somme des taux relatifs au statut de la forêt pour une municipalité donnée équivaut toujours à 100 %.

Tableau récapitulatif

Un tableau récapitulatif peut être produit à partir des deux équations précédentes. Le tableau 2 ci-dessous présente un exemple pour les municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette.

Un tableau récapitulatif identique est disponible (*Tableaux récapitulatifs du couvert forestier*) pour chaque MRC du Québec. Ces tableaux sont regroupés dans un fichier en format XLSX téléchargeable sur [Données Québec](#).

Afin de générer un tableau comme le tableau 2 à la page 10, les étapes suivantes doivent être suivies :

1. Cliquer sur le lien suivant : [Portrait du couvert forestier du Québec \(Données Québec\)](#).
2. Cliquer sur *Tableaux récapitulatifs du couvert forestier* (format XSLX).
3. Télécharger le fichier XLSX.
4. Cliquer sur la MRC souhaitée.

Tableau 2 : Taux d'occupation des terres par le couvert forestier et ses caractéristiques pour les municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette

Municipalités de la MRC : Rimouski-Neigette		Taux d'occupation des terres par le couvert forestier	Taux du couvert forestier selon le statut de la forêt				Taux du couvert forestier	
Code de la municipalité	Nom de la municipalité		Nordique	Improductif	Productif (0 à 3 m)	Productif (4 m ou plus)	Avec une domanialité privée	Sous responsabilité municipale
10005	Esprit-Saint	96,8 %	0,0 %	0,2 %	7,6 %	92,1 %	38,7 %	39,7 %
10010	La Trinité-des-Monts	96,4 %	0,0 %	0,6 %	8,0 %	91,5 %	29,7 %	32,6 %
10015	Saint-Narcisse-de-Rimouski	86,1 %	0,0 %	0,8 %	9,2 %	90,1 %	59,9 %	66,8 %
10025	Saint-Marcellin	93,3 %	0,0 %	0,4 %	9,0 %	90,6 %	76,3 %	89,8 %
10030	Saint-Anaclet-de-Lessard	67,0 %	0,0 %	0,2 %	11,8 %	88,0 %	99,8 %	99,8 %
10043	Rimouski	54,2 %	0,0 %	1,0 %	11,8 %	87,2 %	83,3 %	87,2 %
10060	Saint-Valérien	82,5 %	0,0 %	0,8 %	6,5 %	92,7 %	69,0 %	69,9 %
10070	Saint-Fabien	61,5 %	0,0 %	1,0 %	4,7 %	94,3 %	87,8 %	87,8 %
10075	Saint-Eugène-de-Ladrière	95,1 %	0,0 %	1,2 %	9,8 %	89,0 %	54,6 %	54,6 %

À titre d'exemple, à partir des résultats affichés pour la municipalité de Rimouski dans le tableau 2, on observe que 54,2 % des terres sont occupées par le couvert forestier. De ces superficies forestières, 87,2 % sont des forêts productives de 4 m ou plus de hauteur, 11,8 % sont de jeunes forêts productives ou en régénération (0 à 3 m de hauteur) et 1,0 % sont des forêts improductives. La majorité des forêts sont privées (83,3 %) et la gestion forestière est principalement sous la responsabilité du milieu municipal (87,2 %).

Mise en garde quant à la représentativité de l'état actuel du couvert forestier

Les données considérées dans la réalisation de la cartographie du couvert forestier de la base de données *Portrait du couvert forestier du Québec* sont nombreuses et de sources très diverses⁹. Chacune de ces données présente une résolution¹⁰ et un cycle de mise à jour¹¹ qui lui sont propres, ce qui influence inévitablement la représentativité du portrait réalisé par rapport à l'état réel du couvert forestier à une année donnée. Le portrait demeure malgré tout une représentation assez fidèle de l'état du couvert forestier.

Ajout d'informations géomatiques à la carte du couvert forestier

Si des informations géomatiques additionnelles sont détenues par la MRC ou les municipalités locales concernant, par exemple, des lotissements résidentiels ou un parc régional, celles-ci peuvent être intégrées par traitement géomatique à l'aide d'un système d'information géographique (SIG). Dans ce cas, les données présentées dans le fichier téléchargeable (*Tableaux récapitulatifs du couvert forestier*) ne seront pas représentatives de la réalité. Le taux d'occupation des terres par le couvert forestier ainsi que les taux des caractéristiques par municipalité devront être calculés selon les équations décrites plus haut.

Les traitements nécessaires pour intégrer des informations géomatiques additionnelles sont :

- l'intersection géométrique des entités additionnelles avec la base de données *Portrait du couvert forestier du Québec*;
- la mise à jour des attributs « CATEGORIE », « STATUT_FOR », « DOMANIALIT » et « RESP_MUN » selon les spécificités de l'entité additionnelle;
- le recalcul des superficies en hectares dans la projection conique équivalente d'Albers.

Carte par municipalité ou MRC

Une carte par municipalité ou MRC peut être produite à l'aide d'un SIG à partir de la base de données *Portrait du couvert forestier du Québec*. Les cartes peuvent présenter les catégories de terrains à l'intérieur du territoire visé auxquelles peuvent être ajoutés le statut de la forêt, la domanialité et l'indicateur de gestion forestière sous responsabilité du milieu municipal. Cela permet de localiser le couvert forestier et peut servir d'outil d'aide à la prise de décision dans l'analyse de la connectivité écologique et la détermination des moyens pour maintenir le couvert forestier. La figure 1 présente une carte de la municipalité de Rimouski réalisée à l'aide des attributs « MUN_NOM », « CATEGORIE », « DOMANIALIT » et « RESP_MUN ».

9. L'année d'acquisition des photographies est précisée dans le document [Disponibilité des produits de l'inventaire écoforestier du Québec méridional \(carte écoforestière, sondage PET et compilation\)](#) et est indiquée par l'attribut « AN_PRO_ORI » de la base de données de la carte écoforestière. L'année est valide pour les superficies sans mise à jour.

10. Les cartes ont une aire minimale de cartographie différente, et la précision cartographique des données employées pour la mise à jour est variable.

11. La base de données *Portrait du couvert forestier du Québec* est produite annuellement, ce qui permet de comparer les versions. Les changements devront être interprétés avec précaution. Certaines informations ne sont renouvelées que peu fréquemment.

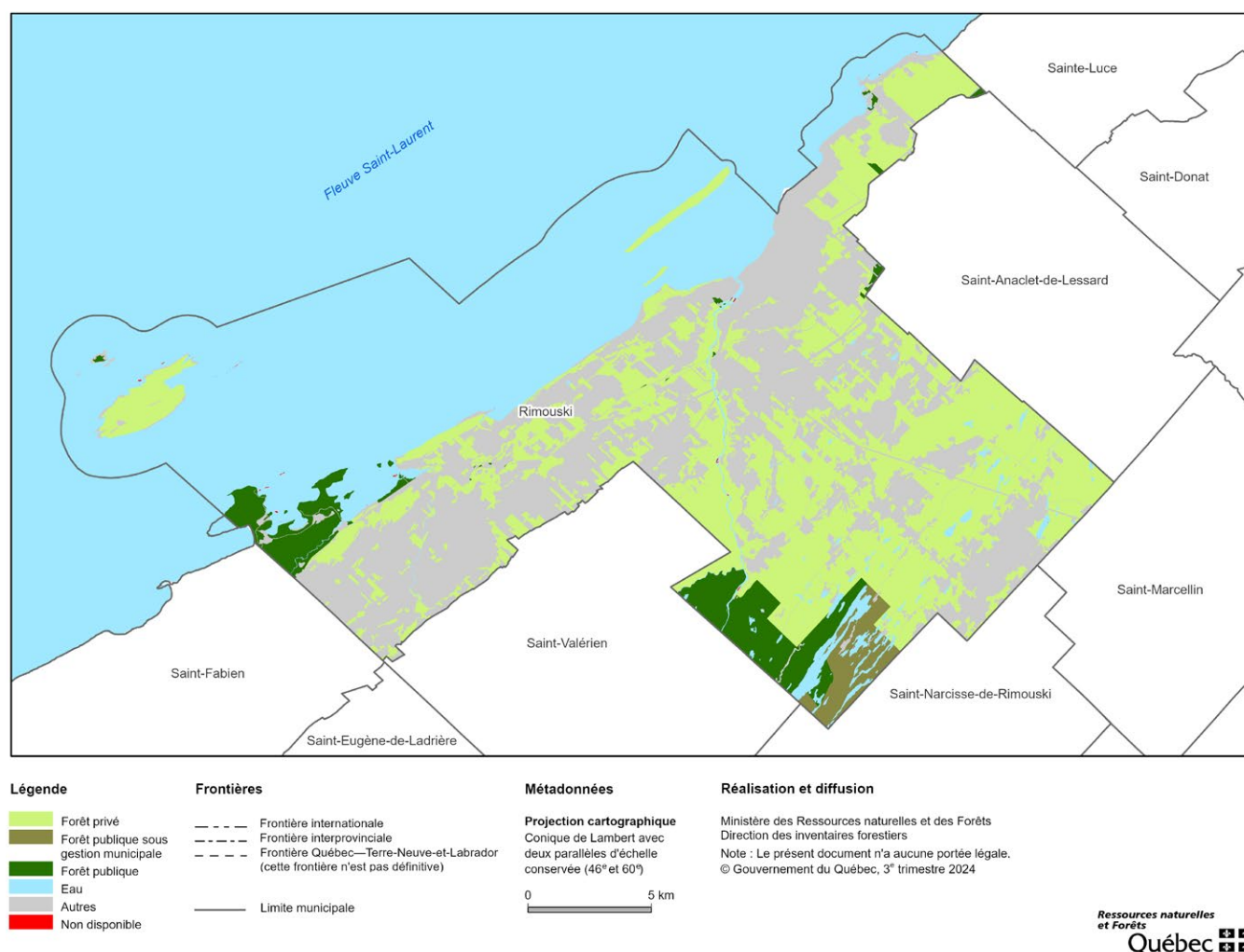


Figure 1 : Couvert forestier de la municipalité de Rimouski

Moyens de protection ou de restauration du couvert forestier

Comme spécifié à l'attente 2.2.2, après avoir dressé le portrait du couvert forestier par municipalité, la MRC doit prévoir dans son SAD, pour l'ensemble des municipalités locales, des moyens pour favoriser le maintien du couvert forestier et, pour celles dont le couvert forestier est inférieur à 30 %, des moyens pour limiter la déforestation et favoriser le reboisement.

Voici des exemples de moyens en territoire privé :

- Prévoir des objectifs relatifs au maintien du couvert forestier;
- Déterminer de grandes affectations forestières;
- Exiger, sur des lots de faible superficie (ex. : moins de 4 ha) dans des secteurs à vocation non forestière, un pourcentage minimal de conservation de la végétation lors de la délivrance du permis ou du certificat nécessaire à la réalisation des travaux;
- Exiger le reboisement lors de certaines interventions sur le territoire;

- Identifier des secteurs forestiers particuliers à protéger et y prohiber les changements de vocation entraînant la déforestation de ces secteurs. Des exceptions pourraient être prévues, en exigeant notamment le reboisement compensatoire d'une superficie équivalente dans des secteurs prioritaires (ex. : dans un corridor écologique, une rive déboisée);
- Identifier les zones devant faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble pour toute nouvelle construction dans les secteurs du périmètre d'urbanisation ou dans une affectation où on retrouve un couvert forestier (ex. : de villégiature) et y prévoir un objectif visant à ce que le projet respecte les composantes biophysiques du terrain où aura lieu la construction, dont le maintien de la topographie et du couvert forestier.

D'autres exemples sont disponibles dans le document portant sur la mise en valeur de la forêt privée.

Les dispositions visant à maintenir ou à restaurer le couvert forestier doivent notamment s'arrimer aux moyens prévus pour conserver les milieux naturels d'intérêt (attentes 2.1.1, 2.1.2 et 3.1.3) et les corridors écologiques (attente 2.2.1) ainsi que pour mettre en valeur la forêt privée (attente 6.3.1)¹².

12. Pour plus d'informations, consulter les documents d'accompagnement *Conservation des milieux naturels d'intérêt* (orientation 2), *Conservation des corridors écologiques* (orientation 2), *Conciliation entre la protection des milieux naturels et la mise en valeur du territoire à des fins agricoles* (orientation 3) et *Mise en valeur et aménagement durable de la forêt privée* (orientation 6), disponibles [en ligne](#).

OUTILS ET SOURCES DE DONNÉES

Les documents suivants peuvent être consultés afin d'obtenir davantage d'informations sur l'identification et le maintien du couvert forestier.

Tableau 3 : Documents de référence, sources de données et précisions

Documents et sources de données	Précisions
Gratton, L., Lelièvre, M., Daguet, C., Martel, M.-J., Hone, F., Pfister, O., et Daudelin, F., <i>Conservation et foresterie : contribuer au maintien des forêts privées du Québec méridional</i> , [En ligne], Corridor appalachien, Lac-Brome, Québec, 2011, 68 p. [Rapport du comité de réflexion sur la conciliation entre conservation et foresterie].	Ce rapport présente des constats relatifs à l'importance des forêts privées du Québec méridional ainsi qu'aux différents acteurs interpellés et aux outils dont ils disposent.
Côté, M.-A., Garneau, V., Naud, F., et Rhéaume, M.-A., <i>Guide d'aide à la rédaction d'un règlement municipal sur l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier</i> , [En ligne], Fédération des producteurs forestiers du Québec, 2022, 60 p.	Ce guide fournit de l'information technique pour aider à rédiger ou à réviser les règlements sur l'abattage d'arbres ¹³ et la protection du couvert forestier.
Plans de protection et de mise en valeur des forêts privées	Les agences régionales de mise en valeur des forêts privées peuvent élaborer des plans de protection et de mise en valeur qui doivent être transmis à toutes les MRC dont le territoire est compris dans celui de l'agence pour obtenir l'avis du conseil.
Forêt ouverte	Forêt ouverte est un portail de diffusion des données écoforestières du gouvernement du Québec.
Cartographie de l'occupation des terres	L'occupation des terres est définie comme étant la couverture physique et biologique du sol. Elle comprend les surfaces artificielles, les zones agricoles, les forêts, les zones semi-naturelles, les zones humides et les masses d'eau.

13. Afin de répondre aux attentes des OGAT, une MRC doit cependant prévoir des moyens dans son SAD pour maintenir le couvert forestier sur son territoire.

